

Pour les Pré-demandes en ligne : <https://predemande-passeport.ants.gouv.fr>

Vous pouvez utiliser les mêmes identifiants que ceux de votre déclaration d'impôt ([impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr))

**IMPORTANT** : Si vous voulez refaire Carte d'identité + Passeport le même jour, cliquez sur  
« Double demande »

## DEMANDE DE PASSEPORT

Pour mineur : Renouvellement suite à une Perte ou un Vol

### A Noter :

Les demandes de passeport biométrique se font uniquement sur RENDEZ-VOUS au **04.76.38.41.61**



- Présence obligatoire de l'intéressé
- Les pièces à fournir doivent obligatoirement être **des originaux**
- Connaître les prénoms, dates et lieux de naissance de ses parents

### Pièces à Fournir :

#### ➤ Passeport était biométrique :

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois conforme aux normes.
- Pré-demande imprimée (ou numéro de la pré-demande)

### OU

- Formulaire cerfa n°12101\*02 (à récupérer dans une Mairie)
- Timbre fiscal
  - De 0 à 14 ans : 17 euros
  - De 15 ans à 18 ans : 42 euros
- Justificatif du domicile du représentant légal, de moins de 1 an : (Avis d'imposition ou de non-imposition, quittance d'assurance pour le logement (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile), facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou mobile, titre de propriété, contrat de location en cours de validité). Il doit être présenté en original, si l'original du justificatif de domicile est sur support numérique, son impression aura valeur d'original. Préciser « facture internet » sur ledit justificatif.
- Pièce d'identité du représentant légal déposant la demande
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011\*01
- Déclaration de vol : à établir en Gendarmerie

Si le vol a eu lieu à l'étranger : Déclaration des autorités de polices locales ou au consulat de France le plus proche

➤ **Passeport était ancien modèle avec carte d'identité valide :**

- Carte d'identité : original
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois conforme aux normes.
- Pré-demande imprimée (ou numéro de la pré-demande)

**OU**

- Formulaire cerfa n°12101\*02 (à récupérer dans une Mairie)
- Timbre fiscal
  - De 0 à 14 ans : 17 euros
  - De 15 ans à 17 ans : 42 euros
- Justificatif du domicile du représentant légal, de moins de 1 an : (Avis d'imposition ou de non-imposition, quittance d'assurance pour le logement (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile), facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou mobile, titre de propriété, contrat de location en cours de validité). Il doit être présenté en original, si l'original du justificatif de domicile est sur support numérique, son impression aura valeur d'original. Préciser « facture internet » sur ledit justificatif.
- Pièce d'identité du représentant légal déposant la demande
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011\*01
- Déclaration de vol : à établir en Gendarmerie

Si le vol a eu lieu à l'étranger : Déclaration des autorités de polices locales ou au consulat de France le plus proche

➤ **Passeport ancien modèle CNI périmée ou passeport périmé sans carte d'identité :**

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois conforme aux normes.
- Pré-demande imprimée (ou numéro de la pré-demande)

**OU**

- Formulaire cerfa n°12101\*02 (à récupérer dans une Mairie)
- Timbre fiscal
  - De 0 à 14 ans : 17 euros
  - De 15 ans à 18 ans : 42 euros
- Justificatif du domicile du représentant légal, de moins de 1 an : (Avis d'imposition ou de non-imposition, quittance d'assurance pour le logement (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile), facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou mobile, titre de propriété, contrat de location en cours de validité). Il doit être présenté en original, si l'original du justificatif de domicile est sur support numérique, son impression aura valeur d'original. Préciser « facture internet » sur ledit justificatif.
- Pièce d'identité du représentant légal déposant la demande
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011\*01
- Déclaration de vol : à établir en Gendarmerie

Si le vol a eu lieu à l'étranger : Déclaration des autorités de polices locales ou au consulat de France le plus proche

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois à demander à la Mairie de naissance

Si vous êtes né à l'étranger à demander au service central de l'Etat-Civil (Nantes) ou sur le site : [www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html)

**Le passeport est remis uniquement au demandeur (prise d'empreintes)**

**Tout passeport non retiré dans un délai de 3 mois suivant sa date de mise à disposition en Mairie, sera détruit**